



Paris, le 1^{er} octobre 2013

Lettre aux parlementaires

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites est en cours de discussion au parlement. Le SNESUP estime que ce projet ne rompt en rien avec la logique des réformes précédentes, engagées depuis 1993.

En utilisant, une fois de plus, l'argument, pour le moins controversé, d'une fatalité démographique, c'est la poursuite de l'allongement des durées de cotisations requises pour une retraite à taux plein, qui est mise en avant. Ce choix, encore aggravé par le maintien de la " double peine " que représente le système de la décote, ne peut qu'affecter directement le montant des retraites de tous ceux qui n'obtiendront jamais les annuités exigées.

Dans l'enseignement supérieur, l'âge de recrutement des enseignants-chercheurs ne cesse d'augmenter et la situation est encore plus défavorable pour les femmes que pour les hommes : pour les maîtres de conférences, l'âge moyen de recrutement est passé de 32 ans et 10 mois en 2008, à 33 ans et 5 mois en 2012 et l'écart entre hommes et femmes, au détriment des femmes, est passé de 8 mois en 2008 à 12 mois en 2012. En outre, ces recrutements tardifs se font après des années d'études longues et d'activités professionnelles (notamment à l'étranger) pas ou peu comptabilisées pour la retraite. Tout allongement des durées de cotisations serait donc très durement ressenti.

La situation des nouvelles générations, pour qui la perspective d'une retraite décente s'éloigne au point de devenir un droit inaccessible, est un sujet de préoccupation majeur pour le SNESUP. Dans ces décennies marquées par un chômage massif des jeunes, la relance de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est une nécessité sociale et économique, à laquelle le SNESUP est particulièrement attaché. Elle passe aussi par un dispositif de prise en compte des années d'études dans le calcul des retraites, absent de ce projet de loi.

Les quelques mesures (d'ailleurs non chiffrées) visant à réduire les écarts de pension entre les hommes et les femmes, ou celle instaurant un tarif préférentiel de rachat de trimestres d'études (dont l'efficacité est illusoire) ne compenseront pas l'aggravation de la situation des femmes et des jeunes, que provoquerait l'allongement de la durée des cotisations.

.../...

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56. — sg@snesup.fr

.../...

Pour financer et relever le niveau des régimes de retraites, d'autres choix que ceux inscrits dans ce projet de loi doivent être mis en œuvre, notamment la mise à contribution des revenus financiers et des politiques nationales et européennes de résorption du chômage et d'augmentation des salaires auxquelles la Fonction Publique doit tout particulièrement contribuer. Il s'agit là de choix politiques qui relèvent des parlementaires.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir des éléments d'information supplémentaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Nous comptons sur votre implication dans le débat parlementaire pour faire connaître les raisons spécifiques que le SNESUP-FSU a de s'opposer à ce projet, au-delà des raisons qu'il partage avec la très grande majorité des Français.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

Claudine KAHANE

Marc NEVEU



C. KAHANE



H. NEVEU

Co-Secrétaires Généraux

Pièces jointes : documents d'analyse et de références publiés par le SNESUP.

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56. — sg@snesup.fr